LE COIN DE LA FAMILLE

En prévision de l'hiver

FAITES DES CHAUSSONS POUR METTRE DANS LES SABOTS

Il vous faut 100 grammes de laine neuve ou détricotée selon vos ressources (5 fils si possible), deux aiguilles 2 pointes de 3 mm. 1/2.

Vous employez comme point, le point de jersey qui doit donner 24 mailles pour 10 cm. de largeur.

Ce chausson se commence par le bout du pied. Monter 8 m. réparties sur 4 aiguilles pour tricoter en rond et en jersey (toujours à l'endroit). Au 2e rang, tricotez 2 mailles, une maille, réprendre les mailles abandonnées, tricotez (sur l'endroit du travail), 1er. rang : une maille lisière, 39 mailles endroit ; 2e rang, une maille lisière, une maille envers, 4 mailles endroit, 27 mailles envers, 4 mailles endroit, 2 mailles envers. Répétez ces deux rangs, mais en faisant aux rangs pairs toujours une maille en plus à l'endroit de chaque côté, soit 4 rangs, une maille lisière, une maille envers, 5 mailles endroit, 25 mailles

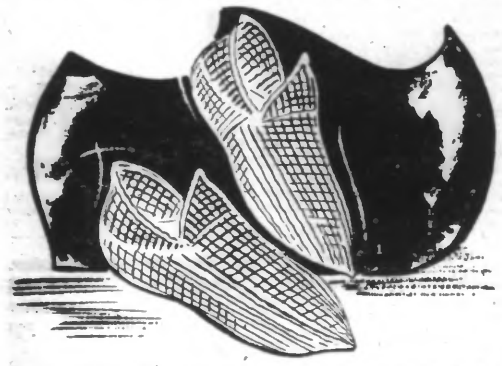

faire une augmentation sur tout le rang. A tous les rangs pairs, répéter les augmentations (on a chaque fois une maille en plus entre ces augmentations) Quand on a 10 mailles, tricotez 10 rangs unis sur les 44 mailles ; au 11e rang, faire 4 augmentations dans le rang au-dessus des précédentes. Tricotez encore 10 rangs, répétez les augmentations. A 17 cm. de longueur tricotez ainsi sur deux aiguilles, une maille plisse à l'envers, sans la tricoter (lisière indispensable pour la netteté), une maille endroit, deux mailles ensemble à l'endroit, neuf mailles endroit. Tournez. 2e rang, une maille lisière, une maille envers, deux mailles ensemble, à l'endroit, 8 mailles endroit. Répéter ces deux mailles, on a à chaque rang une maille en moins. Terminez par 5 envers, 5 mailles endroit, 2 envers, etc... Quand le chausson mesure 26 cm. de longueur, tricotez (endroit du travail) 23 mailles, 2 mailles ensemble. Tournez le travail, tricotez 8 mailles envers, 2 mailles ensemble à l'envers, tournez, tricotez 2 mailles endroit, 2 mailles envers, 2 mailles endroit, 2 mailles envers, 2 mailles ensemble à l'endroit, tournez, tricotez les 8 mailles comme elles se présentent et 2 mailles ensemble à l'envers. Tournez, etc... Mais tous les deux rangs, tricotez maille envers sur maille endroit et maille endroit sur maille envers, épuisez ainsi les mailles des côtés et rabattez les 8 mailles du milieu.

Dans vos sabots de bois qui vous protégeront bien du froid vous mettrez ces confortables chaussons à la fois chauds et pratiques.

Hygiène des oreilles

L'oreille est la porte de l'intelligence. Ce precieux organe est, souvent trop negligé. Que de gens se limitent à des ablutions savonneuses ! Ignorent-ils qu'il ne suffit pas d'avoir les oreilles propres ? Ignorent-ils que les sons, avant de se transmettre à qui de droit par la petite membrane du tympan, doivent traverser un conduit auditif externe dont il faut avoir grand soin si l'on veut garder une ouïe fine ? Il y a des manucures : pourquoi n'y a-t-il pas des audicurez ?

Le conduit auditif externe est assez mal protégé : les poussieres et les corps étrangers entrent la dedans comme dans un moulin. Cependant, pour arrêter les intrus, ce conduit a eu la prudence de se tapisser de glandes qui sécrètent un corps gras : le cerumen.

Pour éviter l'accumulation de ce cérumen, vous vous servez probablement de la petite curette ronde, plate, à bords émousses, la petite curette classique que l'on rencontre dans tous les cabinets de toilette. Je regrette de vous enlever une illusion, mais le « pratique » de cet appareil n'est qu'apparent et répond mal à sa fonction. On a confiance dans sa forme ; on y va carrément (au risque de se blesser le tympan) et que fait-on ? On enlève une petite quantité de cérumen et on tasse la plus grande partie contre les parois. Employez plutôt le procédé suivant bien supérieur. Prenez un bout de bois de grosseur voulue et enroulez sur deux centimètres de longueur, un peu de coton hydrophile après avoir fait une ou deux petites encoches au bois pour retenir le coton. Ceci fait, trempez le coton dans de l'huile de vaseline introduisez dans l'oreille et, par des mouvements de torsion, nettoyez.

Ces petites considérations sont d'une importance capitale chez l'enfant dont l'oreille est difficile à atteindre, à cause de sa mauvaise volonté.

Un mot encore pour abattre un préjugé : la boulette de coton dans les oreilles. Dans l'extrême majorité des cas, les esclaves de cette manie, d'ailleurs dire de cette nevrose, jouent la précaution inutile. Cette coutume est plutôt néfaste, car ce coton entretient l'humidité du conduit et favorise l'accumulation du cérumen. Quant aux névralgies, ne les croyez pas atténuées par cette habitude, c'est une vue de l'esprit. Le « courant d'air dans les oreilles », comme disent les manuels du coton, n'a jamais produit aucun trouble pathologique. Seule une affection locale et caractérisée justifie ce coton, par ailleurs superflu et inesthétique.

Mots d'enfants

— Petit chérubin, dit un vieux monsieur en visite, j'ai apporté du bonbon pour vous, je vous le donnerai quand je m'en irai.

— Eh bien ! monsieur... donnez-le mot tout de suite, et allez-vous-en.

∴

— Ah ! ma chère, ne m'en parlez pas, cette petite fille me fera mourir.

— Elle a l'air si gentille !

— Ne vous y fiez pas ; elle n'est pas bonne.

— Si c'est cela mon enfant. Croquemitaine te mangera.

— La petite fille :

— Non, il ne me mangera pas puisque je ne suis pas bonne.

∴

— Si je vous punis, mademoiselle disait une gouvernante à sa petite élève, ne croyez pas que ce soit pour mon plaisir.

— Pour le plaisir de qui, alors ? demands l'enfant.

∴

Logique de Bébe.

Il fait une sottise qui mérite une punition.

Le papa lui donne deux petites tapes fort légères.

Bébé avec hauteur :

— Je n'ai fait qu'une sottise et tu me donnes deux claques.

AYEZ UN MÉTIER EN MAINS :

COMPTABILITÉ, STÉNO-DACTYLO, CORRESPONDANCE, SECRÉTARIATS, LANGUES, ETC.

PIGIER

vous garantit une PRÉPARATION SÉRIEUSE et RAPIDE

Cours par correspondance, 53, r. de Rivoli, PARIS

Notice Générale N. R. gratuite

92 années de succès

Billet féminin

SOYEZ LA GRACE DE VOTRE FOYER

Une tâche exclusive vous requiert : votre maison. Besogne ingrate mais douce, recompensée par le bonheur que vous répandez autour de vous.

Mais surtout, n'allez pas, prise à votre tâche de ménagère, vous négliger.

Ne vous souciez pas moins de plaire à votre mari, qu'à vos amis ou à vos camarades de bureau.

Le soin de vous que vous prenez coquettement pour aller à votre travail, gardez-le en le même souci à votre foyer.

Votre compagnon a besoin de cet allegement, de cette douceur qu'est une presence féminine. Rendez-la votre au si agreable que possible.

Votre jeunesse preservée, c'est du courage, de la confiance, de l'entrain prodigue autour de vous.

Votre aspect net, soigné, c'est votre devoir d'epouse une forme de respect envers vous, une marque de tendresse envers les autres. Renoncer a cette coquette apparence c'est manquer de courage, d'énergie.

Point n'est besoin de beaucoup de temps ni d'argent pour vous soigner.

Votre toilette essentielle se compose au saut du lit, d'eau froide et d'une bonne friction au gant de crin. Ces simples ablutions vous rendront fraîche et alerte dès le matin. Ne restez pas décoiffée, failes-vous une rapide mise en plis qu'un foulard de teintes vives maintiendra pendant le temps consacré a vos travaux menagers. Enduisez votre épiderme d'une mince couche de crème grasse.

Réservez deux heures par semaine pour les soins importants : shampoings, soins des ongles, massage. C'est en prenant un soin minutieux de vous que vous conserverez votre jeunesse, et n'oubliez pas que votre jeunesse, votre fraîcheur sont votre meilleure assurance de bonheur. — CATHERINE

Comment activer la Digestion Paresseuse

qui amenasse l'organisme et empoisonna le via

Migraines, névralgies, torpeur après manger, haleine fétide.

AVEC l'âge le foie et l'intestin digèrent au ralenti, les reins se "bloquent" peu à peu et n'arrivent plus à filtrer tout l'acide urique ; les déchets encrassent l'organisme et causent les migraines, la somnolence après manger, les douleurs rhumatismales. Vous vous réveillez avec la langue chargée, une mauvaise haleine, des poches sous les yeux et le teint jaune. Chaque matin, comme vous vous lavez la figure, lavez vos organes de digestion, en prenant dans le déjeuner ou dans de l'eau chaude une pincée de sels Kruschen ! Aussitôt 6 sels minéraux, adaptés à la façon des eaux de sources thermales réputées (telles que celles de Carlsbad et d'Epsom), vous obligent à évacuer naturellement et complètement. Les poisons sont dissous et expulsés à mesure qu'ils se forment : Migraines et douleurs de l'acide urique, rapidement soulagées, finissent par disparaître. La digestion redevient facile et courte : le teint s'éclaircit. Sels Kruschen. Tous pharm. Lab. du Bac, 46, r. du Bac, Asnières. Visa n° 21 P. 7021.

BOURSE DE PARIS

DU 12 OCTOBRE 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 % 26 ; 3 % am. 99 ; 4 % 1917 102,40 ; 4 % 1918 101,30 ; 5 % 1920 141,80 ; 4 1/2 % 1932 A. 108,95 ; B. 104,80 ; 3 % 1942 95 ; 3 1/2 % 1942 97,60 ; Caisse Aut. 3 % 1938 123,80 ; Obl. Très. 4 1/2 % 1933 1,338 ; 4 % 1934 1,215 ; P.T.T. 4 1/2 % 1939 C/500 545 ; Obl. Très. 4 1/2 % 36 B. 141 ; Bons Très. 4 1/2 % 1934 1,096 ; 4 % 1935 1,108 ; Caisse Aut. Tab. 1,038,50.

Crédits Nationaux. — Crédit 1919 638 ; 1920 575 ; 1934 1,179 ; 1935 1,180.

Actions Françaises. — Banque de France 27,300 ; Compt. Est. 3,285 ; Crédit Fonc. 5,700 ; Crédit Lyon. 3,595 ; Crédit du Nord 720 ; Société générale 3,020 ; Sues act. 44,900 ; Tram Lille-Rx-Tg. 445 of. ; Electr. at Gaz du Nord 960 ; Electr. du Nord 783 ; Energie Ind. 3,280 ; Nord Lum. 2,200 ; Thom Houston 858 ; Cie Gle Ind. Text. 3,300 ; Le Blan 1,765 d. ; Pérenchies 3,000 ; Saint Frères 1,825 ; Gaz N.-E. 1,475 ; Aciéries Longwy 1,230 ; Micheville 2,590 ; du Nord 715 ; Sambre-et-Meuse 1,080 ; Arbel 2,550 ; Chant. de France 1,690 ; Conatr. Nord-France 2,400 ; Fives-Lille 1,390 ; Forges N.-E. 1,925 ; Jeumont act. 960 (parts) 2,800 ; Franco-Belge Mat. Ch. Fer 10,000 ; Hauts-Fournaux Pont-à-Mousson 3,010 ; Denain-Anzin 2,790 ; Louvroil Montbard 1,110 ; Métaux 4,575 ; Peugeot 1,599 ; Senelle-Maubeuge 2,450 ; Béthune 5,925 ; Aniche 3,450 ; Anzin 2,200 ; Blanzy 5,080 ; Carvin 3,450 ; Courrières 1,230 ; Dourges 3,225 ; Escarpelle 4,556 ; Lens 1,640 ; Lignys-les-Aire 355 ; Marles 1,670 ; Ostricourt 5,775 ; Vicoigne 1,550 ; Mokta El Hadid 17,150 ; Nickel 3,240 ; Ouenza 7,100 ; Lille Bonn. (prior.) 1,370 ; (ord.) 890 ; Air Liquide 5,090 ; Glaces Nord-France 3,700 Kuhlmann 2,800 ; Pollet Chausson 5,350 ; Caout. Indochine 2,700 ; Culture Trop. 515 ; Terres Rouges 1,470.

Valeurs Françaises (Obligations). — Dép. Nord 4 % 1931 oct. 2,038 ; 4 % 1931 957 ; 5 % 1955 1,038 ; 5 1/2 % 1936 1,070.

BOURSE DE LILLE

DU 12 OCTOBRE 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 2,385, 2,380 ; Albi (part), 4,940, 4,800 ; Aniche 3,400, 3,365 ; Anzin, 2,135, 2,140 ; Béthune, 37,950, 36,170 ; Béthune (dixième), 3,915, 3,870 ; Blanzy, 5,090 5,090 d. ; Bruay (coup. de 10), 601 595 ; Carvin, 3,455, 3,500 d. ; Clarence, 490, 501 ; Commentry (jce) 2,745, 2,745 ; Commentry (cap.) 3,050, 3,050 ; Courrières, 1,240, 1,258 ; Crespin, 180, inc. ; Dourges, 3,140, 3,165 ; Escarpelle, 4,655, 4,635 ; Lens A. 1,570, 1,566 ; Liévin 900 890 ; Marles, 1,710, 1,705 ; Ostricourt, 5,800, 5,900 ; Thivencelles, 901, 905 ; Vicoigne, 1,560, 1,566.

Banques. — C.D.N. 710 inc. ; Union Mines, 875, 870.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 459, 450 o. ; Lyon des Eaux (cap.), 3,150, 3,145 ; Lyon des Eaux (jce), 2,800, 2,805 ; Pierchon, 530, 510 o.

Electricité. — Arbelenne, 675, 910 ; Béthunoise, 564, 564 ; Boulonnaise, 1,175, inc. ; Contin. du Gaz 3,390, 3,400 ; Elect. Gaz Nord, 980, 950 ; Electr. Nord, 795, 795 ; Electr. N.-O., 1,070, inc. ; Energ. Nord-France, 880, 880 ; Gaz d'Hersin, 920, 920 ; La Roubaisienne, 4,050, 4,050 d. ; Sect. Billy, 1,750, 1,770 d. ; Union Houillère, 490, 490.

Métallurgie. — Blanc-Misseron ord., 330, 375 ; Blanc-Misseron (prior.), 1,260, 1,260 ; Aciéries de Longwy, 1,255 1,255 ; Aciéries de Micheville, 2,600, 2,600 ; Aciéries du Nord, 745, 700 ; Aciéries de Sambre et Meuse, 990, 1,000 d. ; Arbel, 2,750, 2,700 ; Chant France, 1,760, 1,750 ; Atel. Nord-France, 2,505, 2,500 ; Atel Nord France (part), 1,630, 1,630 ; Autos chen., 105, inc. ; Bleche, 1,550, inc. ; Cail, 1,042, 1,040 ; Delattre, 975, 975 ; Dehain-Anzin, 2,800, ex-droit ; Electro-Métal. 423, inc ; Fives-Lille, 1,405, 1,405 ; Marine, 1,500 1,504 ; Nord-Est, 1,940, 1,900 ; Foo-Belge, 10,500, 10,200 ; Jeumont, 920 901 ; Louvroil, 1,100, 1,095 ; St-Sauveur, 1,061, inc. ; Saulnes, 3,575, 3,600 ; Senelle, 2,395, 2,400 ; Tubes de Valenciennes, 1,075, 1,080.

Entreprises et Matériaux de constructions. — Carr. Dumont Vireux, 120, inc. ; Chaux et Ciim. Lafarge, Nord, N° 37, net à payer : nom. 3,40, port. 7 — 22-10-43 ; Electricité Région Valenciennes, N° 30, brut 20, net à payer : nom. 14,43, port 12,93, 27,500 ; Ciments Portland (part), 42,000, 44,000 ; Cim. et Chaux Hydreul. 1,750, 1,745 ; Cim. Franc. et Portl. Boul. 10,500, 10,400 ; Cim. Franc et Portl Boul. (jce). 9,800, 9,800 ; Cim. de Dannes, 9,000 inc. ; Cim. Pont-à-Vend., 4,300, 4,350 d. ; Desvroise, 7,150, inc. ; Indust. Cim., 197, 200 d. ; La Loisne, 1,500, 1,515 ; Pollet et Chausson, 5,425, 5,350 o. ; Pollet et Chausson (part), 45,000, 44,500 ; Super Cim, Boulonnais, 400, en liquidation.

Produits chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 3,150, 3,150 ; Air Liquide (part), 16,000, 15,750 ; Engr. d'Auby, 850, 848 ; Engr. de Roubaix, 485 inc. ; Glaces Nord-France 5,780, 5,700 ex-droit ; Huiles Goudrons et Dérivés, 5,275, 5,300 d. ; Kuhlmann, 2,580 2,525 o. ; Oxhydrique Française, 310, 325 d. ; Pechiney, 5,115, 5,095 o ; Prod Organo Chim., 1,400, inc ; Rhône-Poulenc, 3,825, 3,900 ; St-Gobain Chauny et Ciney, 7,600, 7,600 ; Ualn, de Libercourt, 910, inc ; Verr. et Glac. d'Aniche 4,850, inc.

Coupons ennoncés. — 7-9-43 : Mumm et Cie, N° 16 brut 11,37, net à payer : nom. 8, port. 5,80. — 1-10-43 : Saint-Frères, N° 11, brut 30, net à payer : nom. 21,83 port. 16,34 ; Comptoir Linier, N° 6, brut 4,63 net à payer : nom. 3,24, port. 3,24 — 6-10-43 : Le Phénix, N° 6, net à payer : nom. 10,50, port. 10,04. — 7-10-43 : Nouvelles Epiceries du Nord, N° 37, net à payer : nom. 3,40, port. 7 — 22-10-43 : Electricité Région Valenciennes, N° 30, brut 20, net à payer : nom. 14,43, port 12,93.

Sachets à laver et... TEINTURES à l'HIRONDELLE donnent aux TISSUS une vie nouvelle. Produits des Ets Richter Lille. SENNO

Des Fourmis plein les jambes

Les femmes dont la sang circule mal se plaignent souvent da fourmillements et de pesanteur dans les jambes. Elles combattront cette gêna en améliorant leur circulation avec les Gouttes Florides tce remède de la femme est particulièrement précieux entre 40 et 50 ans). Le flacon da Gouttes Florides, 18 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, t'ne Phles Lab Hélin, Chateauroux Visa 846 P 3385 11247

TIRAGES FINANCIERS

PONCIERES 1903

Le N° 875 188 gagne 100.000 fr.
Le N° 170.724 gagne 30.000 fr.
6 numéros gagnent chacun 5.000 fr.
130 numéros gagnent chacun 1.000 francs

COMMUNALES 4 % 1931

Le N° 465.209 gagne 1 million.
Le numéro 900.963 gagne 100.000 fr.
Les 2 numéros suivants gagnent chacun 50.000 fr : 430.186, 2.387.993.
10 numéros gagnent chacun 20.000 francs
106 numéros gagnent chacun 5.000 francs

COMMUNALES 4 1/4 % 1932

Le numéro 270.638 gagne 1 million.
Le numéro 154.877 gagne 100.000 fr.
5 numéros gagnent chacun 10.000 francs.
50 numéros gagnent chacun 5.000 fr.

L'ASTHME vous étouffe !

Vous éprouverez un soulagement rapide, vous atténuerez considérablement la violence des crises, vous en éloignerez de plus en plus le retour, si vous avez recours à Calm-Asmiac (ancien Kalm-Asthmine). Remède d'une efficacité éprouvée contre Asthme, Emphysème, Bronchite chronique. Toutes Phies 18.20 C. Roux, 37, rue d'Alsace-Lorraine, Malakoff. Visa n° 763 P. 468.

ANNONCES LEGALES

Etudes de Me DUBOIS, avoue a Arras, 40, Boulevard Carnot et de Me d'ARGOEUVES, avoué a Arras, 6, Boulevard Carnot. — **VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER.** — **A VENDRE** sur surenchere du dixième : 1° Une maison à usage de commerce, 2° Une petite maison à usage d'habitation **Le mercredi 17 novembre 1943, à neuf heures du matin** (heure legale) a l'audience des criées du Tribunal Civil d'Arras, place des Etats, il sera procédé a la vente sur surenchère du dixième, au plus offrant et dernier enchérisseur. — **Désignation** : 1° Maison du dixième : 1° Une maison à usage de commerce, sise Grande Rue, numéro 62, a Montreuil-sur-Mer, Ville Basse, comprenant : entrée cochère, deux bureaux, magasin, cuisine, salle à manger, cour, garage, buanderie, écurie, cave, jardin ; à l'étage : quatre chambres et grenier, bâtiment contigu avec cave-silo, comprenant magasin au rez-de-chaussée, et magasin au premier et au second étage. L'ensemble paraissant cadastré section A, numeros 133, 134, 135 et 135 bis, pour sept ares trente-quatra centiares, tenant par devant à la Grande Rue de la Ville Basse, par derrière à la rue des Chauffours, d'un côté a Monsieur HERTAULT et d'autre côté à M. LEHIRST et M. BENOIT. Sur la nouvelle mise à prix de : **Cinquante mille francs**, ci 50.000 francs 2° Une petite maison à usage d'habitation sise a Montreuil-sur-Mer, Grande Rue, numéro 13, Ville Basse comprenant : deux pieces au rez-de-chaussee, une autre piece et grenier au-dessus, magasin et petites dépendances L'ensemble paraissant cadastré section A, numéro 209 p, pour cinquante metres carrés, tenant par devant à la Grande Rue. Sur la nouvelle mise à prix de : **Deux mille cent francs**, ci 2.100 fr — On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que cette adjudication a lieu à la requête de : Monsieur Robert HENOCQUET, principal clerc d'avoue demeurant à Arras, ayant Me DUBOIS pour avoué. Lequel a par acte dressé au Greffe du Tribunal civil d'Arras, le 23 août 1943, enregistre, surenchéri du dixième en sus du prix principal des lots decrits ci-dessus, déjà adjugés à Madame Noelle Léontine Julie GUILLOIS, épouse separée de biens de Monsieur Paul GEORGES, avec lequel elle demeure a Marconne par Hesdin Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me MASSE, notaire a Arras le 24 juillet 1943, enregistre, à la suite de la vente sur faillite effectuée ledit jour en vertu d'un jugement rendu sur requete par le Tribunal civil d'Arras, le 22 avril 1942, enregistre, aux requêtes, poursuites et diligences da Me A. DUBOIS et Me F. d'ARGOEUVES, avoues à Arras, a agissant tant en leur qualite de syndics de la faillite de la Société Anonyme des Moulins de Bapaume, nommés a ces fonctions par jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'Arras, en date du 30 octobre 1935, enregistré qu'en leur qualite de syndics des Administrateurs de la dite Societe, suivant jugement du 14 novembre 1935, enregistré, du Tribunal de Commerce d'Arras : Aux clauses et conditions du cahier des charges dont un extrait est déposé au Greffe du Tribunal Civil d'Arras. **Nota.** — Les encheres ne seront reçues que par ministere d'avoué. D'autre part, en execution de la loi du 18 novembre 1940, les amateurs devront se munir au prealable, de l'autorisation préfectorale. Les demandes d'autorisation d'achat seront adressées sur formules spéciales à la Préfecture du Pas-de-Calais. Un délai d'au moins trois semaines est necessaire pour obtenir la dite autorisation. Fait et redige par l'avoue poursuivant soussigne. Arras, le 11 octobre 1943. Pour extrait Signé : A. DUBOIS. Enregistré à Arras. Pour tous renseignements s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal Civil d'Arras ; 2° A Me DUBOIS, avoue a Arras, 40, Boulevard Carnot ; 3° A Me D'ARGOEUVES, avoue à Arras., 5, Boulevard Carnot. 19508

Etudes de Me André BAYART, Docteur en droit, Notaire a Roubaix, 43, rue du Maréchal Foch et de Me Jacques LEFORT, Docteur en droit, Avoué a Lille, 95, rue Nationale, Departement du Nord. — **Licitation CASTELAIN.** — Arrondissement de Lille. **VILLE DE WATTRELOS**, rue du Gauquier, nos 85 et 87 **UNE PROPRIETE** comprenant 1. Une maison a mansarde a usage de commerce portant le n° 87 2 Une maison a mansarde portant n° 85 et les fonds et terrain en dépendant. **A vendre** par suite de licitation entre majeurs et mineurs. L'adjudication aura lieu le **lundi 22 novembre 1943 à 15 h.**, en l'etude et par le ministere de Me André BAYART, Notaire a Roubaix, n° 43, rue du Maréchal Foch commis a cet effet. **Désignation** : Departement du Nord. Arrondissement de Lille — VILLE DE WATTRELOS, rue du Gauquier, numeros 85 et 87 Une propriété sise à Wattrelos, comprenant : Une maison à mansarde à usage de commerce portant le n° 87, se composant : rez-de-chaussee, magasin, trois pièces, boulangerie avec four ; étage : trois chambres, grenier communiquant avec la maison ci-apres. Garage avec sortie sur une carrière, buanderie, écurie, puits, citerne avec pompes, w.-c commun et jardin Gaz, electricite, cave. Une autre maison à mansarde, portant le n° 85, se composant : rez-de-chaussee : deux pièces ; étage : deux chambres et grenier dependances diverses, jardin Le tout repris au cadastre section C, n° 1 585 P pour six ares soixante centiares **Mise-à-prix globale 120.000 francs** — **Occupation.** — La maison n° 87 est louee verbalement au loyer mensuel de cent cinquante francs mensuels. Cette propriete sera visible les lundis de deux heures à quatre heures **Avis tres important.** — Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M le Préfet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940 pourront être déclarées adjudicataires Avis est donne qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir la dite autorisation La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille la 6 juillet 1943, enregistre sur la requête présentée par : 1° Monsieur Alfred Castelain, sans profession, demeurant à Roubaix boulevard de Reims, n° 230, époux de dame Blanche BUYCK ; 2° Monsieur Polydore CASTELAIN, débitant de tabacs, demeurant à Sallaumines (Pas-de-Calais), époux de dame Julie-Silvie CARDON ; 3° Monsieur Arthur CASTELAIN, boulanger, demeurant à Wattrelos, rue de la Bootellerie, n° 41, époux de dame Céline-Marie LEBLANC ; 4° Monsieur Gustave CASTELAIN, employé de banque, demeurant à Wattrelos, rue Edouard-Vaillant, n° 102, époux de dame Angele DEBUCQUOY ; 5° Madame Marie CASTELAIN, debitante de tabacs, demeurant à Croix, rue Jean-Jaurès, n° 330, veuve de Monsieur Albert-Henri COURSIER ; 6° Madame Flore-Marie-Joseph CASTELAIN, épouse assistée et autorisée de M Albert SALEMBIER, employé, avec lequel elle demeure à Roubaix, boulevard de Reims, n° 232 ; 7° Monsieur Henri-Joseph CASTELAIN, chauffeur mécanicien, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, n° 356, époux de dame Marie-Louise CARETTE ; 8° Madame Suzanne-Mathilde-Aglaée ROBIQUET, sans profession, demeurant à Roubaix rue Jean-Baptiste Glorieux, n° 8, veuve de Monsieur Ernest-Joseph CASTELAIN ; 9° Monsieur Henri CARLIER, clerc de notaire, demeurant à Flers-Sart, agissant en sa qualité de tuteur ad hoc de Mlle Micheline-Thérèse-Elisa CASTELAIN, née à La Madeleine-les-Lille le 13 mai 1930, mineure issue de l'union de Madame Suzanne-Mathilde-Aglaée ROBIQUET, sus-nommée, avec Monsieur Ernest-Joseph CASTELAIN, son défunt mari ; nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille de la dite mineure prise sous la présidence de M le Juge de Paix du canton Nord de Roubaix, le 2 juin 1943, et remplissant aux présentes les fonctions de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et Madame veuve CASTELAIN-ROBIQUET, sa mere et tutrice naturelle et legale ; 10° Madame Marie CASTELAIN, sœur de charité, en religion Sœur Emma, demeurant à Gand (Belgique), rue Saint-Liévin, n° 137 ; 11° Madame Flore CASTELAIN, épouse assistee et autorisee de Monsieur Olivier VANMEENEN, employé, avec lequel elle demeure à Wattrelos, rue Jules-Guesde, n° 330 ; 12° Madame Jeanne CASTELAIN, épouse assistée et autorisée de Monsieur Georges COURCELLES, chef de fabrication, avec lequel elle demeure à Herseaux (Belgique), chaussée de Dottignies, n° 19. Ayant pour avoué Me LEFORT. En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Edouard LAMBRECQ, clerc de notaire, demeurant à Croix, en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc de Mlle Micheline-Thérèse-Elisa CASTELAIN, sus-nommée ; nomme à cette fonction suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton Nord de Roubaix, le 2 juin 1943. .. **Pour tous renseignements s'adresser** : 1 1. Me André BAYART, Docteur en droit, Notaire à Roubaix, n° 43 rue du Maréchal Foch, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2. A Me Jacques LEFORT, Docteur en droit, Avoué à Lille, n° 95, rue Nationale, pour suivre la vente. Ainsi fait et rédigé à Lille par l'avoué soussigné, le 28 septembre 1943. (signé) LEFORT Enregistré à Lille (A. J.), le 11 octobre 1943. Folio Case . Reçu 30 francs, Le Receveur (signé) RATEL. 19507

Etude de Me André MAGNIER, Avoue près le Tribunal Civil de Première Instance de Douai, 14, rue Lambrecht. — **PUBLICATION LEGALE. — EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE.** — D'un jugement rendu par defaut par le Tribunal Civil de Premiere Instance de Douai, le 21 juillet 1939, enregistre, confirmé par jugement sur opposition du 9 juillet 1943. Entre Madame Andrée RENAUDIN, sans profession, demeurant à Marchiennes, 5, rue du Rivage, chez son père, épouse de Monsieur Octave BOEZ. Demanderesse ayant pour Avoue Me André MAGNIER. Et : Monsieur Octave BOEZ, magasinier, demeurant à Wandignies-Hamage, rue Jean Jaurès, y domicilié. Défendeur ayant pour Avoue Me Gérard VERLET. Il appert que le divorce a été prononce entre les époux BOEZ-RENAUDIN au seul profit de Madame Andrée RENAUDIN, Douai, la 11 octobre 1943. Pour extrait certifié par l'Avoué soussigné. André MAGNIER 19520

Etude de Me André MAGNIER, Avoue près le Tribunal Civil de Première Instance de Douai 14, rue Lambrecht. — **PUBLICATION LEGALE. — EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE.** — D'un jugement rendu contradicloirement par le Tribunal Civil de Premiere Instance de Douai le **neuf juillet mil neuf cent quarante-trois**, enregistré. Entre : Monsieur Charles DEGLAVE, soudeur autogene, demeurant actuellement à Paris, chez ses parents, 59-61, Avenue des Gobelins. Demandeur ayant pour Avoué Me André MAGNIER Et Madame Florine DESCATOIRE, épouse de Monsieur Charles DEGLAVE, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à resider et résidant en fait séparément à Dorignies, Coron E N° 1, rue des Trannois. Défenderesse ayant pour Avoué Me Rémy DUBOIS, suppléé par Me Joseph BUTRUILLE, Avocat. Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux DESCATOIRE-DEGLAVE aux torts et griefs reciproques de chacun d'eux Douai, le 11 octobre 1943. Pour extrait certifié par l'Avoué soussigné. Andre MAGNIER. 19519

Etude de Me Michel GODIN, Licencie en droit, Avoué, 11, rue des Viviers, à Valenciennes. **PUBLICATION LEGALE.** — Assistance Judiciaire. Don du 5 avril 1943. — **DIVORCE.** Extrait prescrit par l'article 247 du Code civil. D'un jugement rendu par défaut le 26 mai 1943, enregistré, près le Tribunal civil de Valenciennes **Entre** : Monsieur Julien DUPRIEZ, ouvrier à la Société Internationale, domicilié route de Denain à Helesmes, actuellement prisonnier de guerre au Stammlager XII D Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par decision du bureau près le Tribunal civil de Valenciennes, en date du 7 décembre 1942. Demandeur ayant Me Michel GODIN pour avoué constitué D'une part **Et** Madame Hélène KUPNIESKI, épouse dudit M. Julien DUPRIEZ, domicilie à Helesmes, route de Denain. Défenderesse défaillante. D'autre part Il appert que le divorce a été prononcé au profit du mari. La presente inscription est faite au vertu de l'article 247 du Code civil pour faire courir les délais d'opposition et d'appel et en execution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Valenciennes, du 5 octobre 1943 Valenciennes, le 7 octobre 1943 Pour extrait (signé) GODIN 19514

Tisane des Peres Célestins
LAXA-DEPURATIVE
TOUJOURS AUSSI LAXATIVE QU'AGREABLE

Etude de Me HAVY, docteur en droit, avoué à St-Quentin, 9, rue le Sérurier — **LEVEE DE SUSPENSION DES DELAIS DE PROCEDURE** (Decret du 29 novembre 1939 A la requête de : **Prémirament** : Madame Marie Léocadie DELSAUX, sans profession, demeurant à St-Quentin 44, rue de Bagatelle, veuve non remariée de M Alexandre GERVAIS ; **Disuxismement** : M Paul LEFEVRE, Greffier de Justice de Paix hunoraire, Maire de la Commune de Faucoucourt (Aisne), s Agissant en qualite d'administrateur provisoire de 1° Mademoiselle Marie Jeanne GERVAIS ; 2° M Armand Alexandre GERVAIS, tous deux célibataires majeurs, aliénés non interdits actuellement en traitement à l'Hôpital psychiatre de Prémontré (Aisne). Ayant Me HAVY pour avoué Et en execution d'un jugement rendu aux requete collective par le Tribunal Civil de St-Quentin le 28 juillet 1943 Les immeubles dont la designation est donnee ci-apres seront mis en adjudication en l'audience des criees du Tribunal Civil de St-Quentin à une date qui sera ultérieurement fixée, et sur les mises à prix ci-après indiquées, savoir : 4° une maison sise à St-Quentin rue de Bagatelle n° 44, sur la mise à prix de 15.000 francs ; 2° une maison sise à St-Quentin rue Lenain n° 8, sur la mise à prix de 5.000 francs ; 3° une maison sise à St-Quentin rue Lenain n° 8, sur la mise à prix de 5.000 francs ; 4° une maison sise à St-Quentin rue Lenain n° 10, sur la mise à prix de 5.000 francs ; 5° une maison sise à Marquion (Pas-de-Calais) route nationale d'Arras à Cambrai, cadastree section A n° 438 et 439, sur la mise à prix de 15.000 francs Dans le mois qui suivra la presente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées en l'article premier du Decret du premier septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levee de suspension des delais de procédure par simple lettre recommandée au Greffier du Tribunal Civil de St-Quentin Pour insertion (signé) HAVY

POMPES à purin, savon, mélasses, lessives, soudes, miel, eaux chargées, etc
Etabl. GEORGES HIBON
2, Rue des Vosges, ROUBAIX — Tél. 303.47

T.S.F. RÉPARATIONS DE POSTES DE TOUTES MARQUES
SCREPEL-POLLET
LILLE — 73, Rue Esquermoise
Téléphone 700.19
ROUBAIX — 135, Grande Rue
Téléphone 303.26

Stérilisez l'eau de boisson les fruits, les légumes, par l'iode naissant
Pour l'eau : un comprimé VIVIODE par litre. Pour stériliser fruits, salades et légumes, les laver avec une solution d'un comprimé par quart de litre d'eau
VIVIODE
Tres pharmacies. Laboratoires SALVOXYL, à Rochecorbon (I.-et-L.) - Visa n° 1082 P. 262.

Ne m'oubliez pas...
★ Je faisais merveille, dites, pour vous rendre pimpante chaque matin je m'app